

8 Société et Culture

En prélude à la Journée mondiale du don de sang / Trois questions au président de l'ONG "Secours gabonais"...

...Constant Yaloula Ngoulou : " Nous pouvons contribuer, à notre niveau, à éviter la mort à certains malades "

Propos recueillis par SNN

Libreville/Gabon

Dans cet entretien, Constant Yaloula Ngoulou, président de l'organisation non gouvernementale (Ong) "Secours gabonais", dévoile les missions et objectifs de sa structure, ainsi qu'une esquisse de l'activité que celle-ci compte mener le 14 janvier 2016, date de la Journée mondiale du don de sang, en partenariat avec le Centre national de transfusion sanguine et des personnes de bonne volonté notamment.

L'Union. Quelles sont les missions et objectifs de l'Ong "Secours gabonais" ?

Constant Yaloula Ngoulou : "Secours gabonais" est une organisation non gouvernementale à but humanitaire, créée le 27 novembre 2014 à Libreville. Elle dispose d'un bureau complet agréé par le ministère de l'Intérieur et compte, à ce jour, près de 80 adhérents qui s'investissent, de façon volontaire, dans le domaine de l'entraide. C'est vrai que le volet humanitaire demeure vaste. Nous intervenons, notamment, dans les cas de catastrophes naturelles. Pour l'avenir, en plus d'être au service des Gabonais, l'ONG Secours gabonais rêve de participer aux opérations internationales de maintien de la paix. Mais pour le moment, nous nous intéressons au don de sang.

Pourquoi cet engagement pour le don de sang ?

Cet engagement vient du fait que, de façon générale, notre ONG prend position pour des causes humanitaires. D'ailleurs, l'article paru dans "Gabon Eco", faisant état d'un manque de sang dans les hôpitaux de Libreville, a sonné comme un appel à notre endroit. Et comme l'énonce notre devise : " Déchaînon nos cœurs pour donner la vie", "Secours gabonais" a donc jugé mieux d'intervenir au profit des nombreux malades dont, pour certains, la vie ne tient plus qu'à un fil. En organisant une collecte de sang, nous ne pouvions donc pas croiser les bras et voir des personnes mourir à cause du manque de ce liquide précieux, alors que nous pouvons contribuer à notre niveau, à travers un don de sang, à éviter la mort à certains d'entre eux. Nous sommes obligés d'œuvrer aux côtés des autorités en apportant notre modeste contribution"

Qu'avez-vous concrètement prévu pour la Journée mondiale du don de sang ?



Constant Yaloula Ngoulou : "Notre ONG prend position pour des causes humanitaires".

Nous avons commencé par faire de la sensibilisation dans les quartiers, afin de faire mieux comprendre aux

populations l'importance de faire un don de sang, et la nécessité d'y participer. Ensuite, à travers les médias, nous avons lancé un appel à toutes les personnes de bonne volonté, pour qu'elles passent, individuellement ou collectivement, le 14 juin, faire leur don au Centre de transfusion sanguine de Libreville. Pour cela, nous avons pris attache avec les responsables de cette entité de l'Etat, en vue de leur réserver un agréable accueil. Notre ONG veut, à travers cette collecte de sang, répondre à un devoir de foi, de compassion, de solidarité et d'amour envers son prochain. Je tiens, ici, à souligner que les actions de l'ONG "Secours gabonais" sont dénuées de tout intérêt. Nous avons juste à cœur de participer à l'amélioration des conditions de santé de nos compatriotes. Aussi, interpellons-nous toutes personnes pouvant nous apporter une aide quelconque à se joindre à nous. Parce que "Secours gabonais", c'est l'affaire de tous.



Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)
Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales du Gabon

Appel à Manifestation d'Intérêt AMI N° 2016/001/ASECNA/DEXR/GA/10

Mise en concession du restaurant et des salons de l'aéroport international de Port-Gentil
Pré-sélection des candidats en vue d'un appel d'offres restreint

1. Contexte général
L'Etat gabonais a financé d'importants travaux de modernisation de l'aéroport international de Port-Gentil, avec notamment l'allongement de la piste et le renforcement des chaussées aéronautiques existantes, la construction d'un nouveau Terminal passagers, le réaménagement et l'extension du parking autos... L'ambition est d'accueillir des vols internationaux pour un trafic annuel de 1 000 000 de passagers à terme, et d'offrir une qualité de service conforme aux standards internationaux. Le nouveau Terminal sera mis en service courant juillet 2016. Il comprend notamment un restaurant, deux salons et une salle événementielle. Le restaurant, situé en zone publique et destiné à accueillir les personnes présentes à l'aéroport, pourrait aussi être reconnu à travers toute la ville de Port-Gentil. A cet effet, l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), gestionnaire de cette plate-forme, se propose de réaliser un appel d'offre restreint avec pré-sélection en vue :

- d'aménager et occuper les locaux du restaurant, des salons, de la cuisine, de la salle événementielle ;
- d'exploiter lesdits locaux ;
- de participer à l'amélioration des services fournis à l'aéroport international de Port-Gentil.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à arrêter une liste restreinte de trois (3) opérateurs qui seront autorisés à soumissionner sur la base d'un dossier dans le respect de la réglementation des marchés de toute nature (RMTN) de l'ASECNA.

2. Objectifs de la mission
Le processus de mise en concession a pour objet de sélectionner un opérateur ou groupement d'opérateurs disposant de compétences technique et organisationnelle avérées dans le domaine de la restauration. Le concessionnaire aura pour mission :

- d'exploiter, moderniser et renouveler le matériel et les locaux mis à disposition par le gestionnaire;
- d'assurer un service de qualité aux usagers conforme aux standards internationaux ;
- de répondre aux attentes des clients ;
- de fixer des tarifs de manière juste et compétitive ;
- de recruter en priorité les personnels assurant certains services de restauration dans l'aérogare provisoire;
- de mettre en place des plans de formation des personnels ;
- de contribuer de manière générale à la compétitivité et à la renommée de l'aéroport.

3. Profil du candidat
L'exécution des missions nécessite des compétences d'une équipe de spécialistes dans le domaine de la restauration et de l'exploitation de salons. Les soumissionnaires peuvent s'associer pour renforcer leurs capacités techniques. Les soumissionnaires devront joindre à leur manifestation d'intérêt un dossier comportant les pièces suivantes :

- une déclaration de manifestation d'intérêt comportant les noms, prénoms, qualités, nationalité et pouvoirs délégués des signataires (pour les groupements, produire un accord de groupement) ;
- une ou plusieurs références et attestations de capacité de

moins de cinq ans dans des missions similaires. Une référence présentée avec attestation de capacité de moins de cinq ans sur un aéroport international constitue un avantage pour le candidat par rapport à une référence établie dans un contexte non aéroportuaire :

- toute information indiquant leurs capacités techniques et organisationnelles à exécuter des missions de restauration et d'exploitation de salons aéroportuaires, brochures, références concernant des contrats analogues, les expériences antérieures pertinentes, disponibilité des ressources humaines qualifiées dans des missions identiques (CV du personnel clé, moyens logistiques et matériels, certifications qualité). Pour cela, ils devront indiquer pour chaque référence fournie de moins de 5 ans, la désignation de la mission et le lieu d'exécution, nom et adresse du client, durée et dates de la mission, valeur financière du contrat, noms des éventuels partenaires.
- Une lettre de banque attestant de la capacité financière

L'intérêt manifesté par un opérateur ou un groupement d'opérateurs n'implique aucune obligation de la part de l'autorité contractante de le retenir sur la liste restreinte.

4. Conditions de participation
Sont admis à concourir tous opérateurs ou groupements d'opérateurs non concernés par une exclusion au titre du Code des Marchés Publics du Gabon. Les manifestations d'intérêt ne doivent comporter aucune proposition financière. Les manifestations d'intérêt rédigées en français devront être déposées, au plus tard le vendredi 17 juin 12H00, heure locale, contre délivrance d'un récépissé de dépôt, à l'adresse ci-après : Adresse : ASECNA, Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales du Gabon, Aéroport International Léon MBA, B.P. 2252 Libreville. La manifestation d'intérêt sera remise dans une enveloppe cachetée portant mention suivante : « Manifestation d'intérêt pour la pré-sélection de candidats à la concession de la fourniture des services de restauration sur l'aéroport international de Port Gentil » Une copie de la manifestation d'intérêt sera transmise le même jour, même heure limite, à l'assistant au maître d'ouvrage SETEC, par voie électronique (ou via un lien vers une plateforme de stockage), à l'adresse suivante : bertrand.taimiot@inter.setec.fr L'ouverture des plis se fera en séance de la Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres en séance publique, en présence des candidats qui le souhaitent, le vendredi 17 juin 2016 à 14H00 dans la salle de réunion de l'ASECNA, Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales du Gabon, sise à l'Aéroport International Léon MBA-Libreville. Les candidats présélectionnés seront invités, dans un second temps, à répondre à l'appel d'offres restreint en vue de la sélection du concessionnaire. Les conditions de l'appel d'offres seront communiquées aux candidats présélectionnés dans le dossier d'appel d'offres qui leur sera remis.

5. Droit applicable
La présente procédure de présélection est soumise aux lois et règlements en vigueur au Gabon.